



Petit déjeuner professionnel sur l'économie circulaire (17/05/2018)

Compte-Rendu

Animé par Christian de Perthuis, cet événement a permis d'échanger les points de vue des acteurs économiques et institutionnels :

- Industriels (Sébastien Ricard pour PAPREC, Daniel Dunet pour Veolia, Romain Ferrari pour la Fondation 2019) ;
- Juridique (Patricia Savin pour DS-Avocats et ORÉE) ;
- Institutionnels (Cyrille Martin pour FEDEREC, Jean-Charles Caudron pour l'ADEME) ;
- Académique (Philippe Delacote pour l'INRA et la Chaire Économie du Climat).

Ce compte rendu fournit une synthèse des points forts qui s'en sont dégagés.

1. Pour une approche globale de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un concept en devenir. En effet, pas encore totalement adopté par le monde académique, on peut déjà y placer un nombre important d'initiatives techniques, notamment concernant la gestion de la fin de cycle de vie des produits, activité fondamentale pour les acteurs industriels présents ce matin. Il est important de préciser que le concept d'économie circulaire ne se limite pas à la question de la gestion et valorisation des déchets, mais englobe tout un ensemble de questions interconnectées, allant de la conception de produits (éco-conception, lutte contre l'obsolescence programmée, économie de la fonctionnalité), aux modes de consommation, avec la nécessité d'une approche territorialisée.

Economie circulaire et climat. L'économie circulaire impose une réflexion décloisonnée et systémique, dans laquelle les questions de changement climatique doivent être traitées conjointement avec celles de la rareté des ressources primaires. Dans ce cadre, la question de l'évaluation multicritères des impacts environnementaux des différents modes de production est centrale. Ces méthodes doivent également être évaluées et potentiellement adaptées : si la filière du recyclage affiche des bilans positifs en termes d'émissions évitées et de matériaux et énergie économisés, la filière papier pose le problème du carbone biogénique et des puits de CO₂ que sont les forêts, non pris en compte dans les bilans carbone.

Une multiplicité d'acteurs concernés. Ainsi, ce sont des secteurs divers qui sont concernés par l'économie circulaire, allant de la finance et des assureurs aux acteurs de l'économie de la fonctionnalité. Ces acteurs doivent avoir une action cohérente, étant donnée la multiplicité et l'intrication des différentes boucles d'économie circulaire.

Identifier les risques d'effets pervers. Une bonne prise en compte de la logique de sobriété est nécessaire afin d'éviter tout risque que le concept d'économie circulaire ne génère des effets pervers du type « effet rebond ». La valorisation des produits en fin de vie a stimulé le développement de nombreuses technologies nouvelles et à la création de filières économiques de recyclage. Leur rentabilité passe souvent par la massification qui pourrait être favorisée par la hausse de la production de déchets.

2. La dimension économique et la question des bonnes incitations

La question de la rentabilité et des modèles économiques. Les démarches d'économie circulaire sont pour partie encadrées par la création de filières à REP mais également dues à une volonté directe des industriels d'inscrire leur activité dans une logique de circularité, comme pour l'entreprise de Romain Ferrari. Malgré leur performance d'un point de vue technique, ces démarches se heurtent à de nombreuses difficultés économiques dues aux fluctuations des prix des matières premières et au comportement d'achats qui n'intègrent pas suffisamment les valeurs environnementales. Les filières vertueuses peuvent parfois fonctionner à pertes.

La diversité des instruments utilisés. Dans ces situations, l'absence de prise en compte des externalités environnementales doit être compensée par la mise en place d'instruments de correction adaptés. Les différents acteurs s'accordent sur la nécessité de mettre en place ces outils variés : une TVA dite « circulaire », un droit d'accise sur les ressources fossiles employées, une modulation des taux d'éco-contribution des filières à REP ou encore des malus pour les déchets non-recyclables...

Le rôle de l'expertise juridique. L'apport d'une expertise juridique est ainsi indispensable pour sécuriser les démarches. Elles se posent également à l'échelle européenne où la réglementation en place sur le statut de déchet et celles sur les matières dangereuses peuvent compliquer les démarches performantes de recyclage.

L'articulation avec les instruments de tarification du carbone. Mieux comprendre les interactions entre les instruments propres à l'économie circulaire et ceux destinés à tarifier l'externalité climatique est une démarche prometteuse. Elle devrait à la fois éclairer la décision publique pour rattacher les objectifs climat à ceux du développement d'une économie circulaire. Elle devrait aussi faciliter les démarches de coalition d'acteurs volontaires, désireux de réduire leur empreinte climat et d'économiser l'ensemble des ressources matières.